

L'organigramme du Syndicat

— Le service, l'outil administratif et technique

Composé de **6 personnes**, oeuvrant à la réalisation des objectifs définis par le Conseil syndical.

— Les commissions, instances d'information et de débat

Composées de conseillers syndicaux et présidées par les vice-présidents, les 4 commissions formulent des avis consultatifs pouvant aboutir à des délibérations. Elles peuvent accueillir des représentants d'association et des usagers des cours d'eau.

